## Le calendrier est le suivant :

	Entreprises concernées	Ouverture du dépôt des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
Vague 1	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de fruits à noyau	14 août 2021	7 septembre 2021
Vague 2	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de fruits à noyau et de fruits à pépins	20 septembre 2021	5 novembre 2021
Vague 3	Entreprises et coopératives de vinification	3 janvier 2022	11 février 2022
Toute les informations que le démandre et natemment les nières devent appendent le dession sont disposibles en			

Toutes les informations sur la démarche et notamment les pièces devant accompagner le dossier sont disponibles en ligne sur : https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/entreprise-agroalimentaire-et/demander-une-aide-une-subvention-98/article/demander-une-aide-sous-forme-d-717